

UNE NOUVELLE LOI POUR FAIRE AVANCER LE QUÉBEC
DE FAÇON RESPONSABLE AU BÉNÉFICE DE TOUS

UNE PRESTATION DE SERVICE DE QUALITÉ

La modernisation du régime d'autorisation environnementale est un processus qui doit être mené sur trois fronts. Il s'agit de modifier la LQE, une étape maintenant franchie, d'apporter des modifications aux règlements permettant la mise en œuvre de la nouvelle LQE et de modifier les façons de faire du Ministère, c'est-à-dire en faisant de l'amélioration de la prestation de service une priorité constante et ce, à toutes les étapes du processus d'autorisation.

Voici les objectifs poursuivis par le Ministère :

- ◆ Continuer l'instauration d'une culture de service de qualité au Ministère;
- ◆ Renforcer l'accompagnement des initiateurs de projets, notamment par des rencontres de démarrage;
- ◆ Assurer une plus grande uniformité dans l'analyse des demandes par :
 - › l'élaboration de guides;
 - › la formation des analystes du Ministère;
 - › le partage d'information entre les experts sectoriels et les analystes en région;
 - › le partage d'information entre les régions;
- ◆ Améliorer l'accès à l'information et la transparence;
- ◆ Poursuivre les actions visant la rigueur et la cohérence;
- ◆ Instaurer un processus de reddition de comptes et déterminer des indicateurs et des cibles touchant, notamment, la diminution des délais pour la délivrance des autorisations;
- ◆ Réviser la déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens du Ministère.